

## **Fiche 10 : Diminuer la prescription de neuroleptiques chez le malade d'Alzheimer : une mesure de l'amélioration de la qualité de vie pour les malades**

Mesure 15 : amélioration du bon usage du médicament

Améliorer la prescription médicamenteuse, dont celle des psychotropes<sup>1</sup> fait l'objet de la mesure 15 du Plan Alzheimer, pilotée par la Haute Autorité de santé.

Comme beaucoup de malades âgés, les malades d'Alzheimer sont particulièrement exposés aux psychotropes - en particulier aux neuroleptiques - et à leurs effets secondaires. Il ne s'agit pas de diminuer la prescription des médicaments de façon inadaptée mais bien de l'optimiser et de faire bénéficier aux malades d'Alzheimer des meilleurs traitements tout en diminuant l'exposition indue et la iatrogénie évitable.

En effet, les données montrent que si l'on traitait 1000 personnes avec un neuroleptique pendant 12 semaines, on observerait :

une diminution des troubles du comportement seulement chez 91 à 200 patients;

Mais :

10 décès supplémentaires;

18 accidents vasculaires cérébraux dont la moitié serait sévère;

des troubles de la marche chez 58 à 94 patients.

**Les neuroleptiques sont une mauvaise réponse à la vraie et difficile question de la prise en charge des troubles du comportement des malades d'Alzheimer et constituent donc un bon indicateur de la qualité de la prise en charge**

Aujourd'hui, on constate avec satisfaction que l'indicateur d'alerte mesurant l'exposition des malades Alzheimer aux neuroleptiques - élaboré dans l'objectif de réduire la iatrogénie des neuroleptiques chez ces malades - est bien en place.

La tendance observée au niveau national avec une diminution de 16,8% à 16,1% en un an est encourageante et devrait s'accroître notablement dans les 2 années à venir grâce aux programmes d'amélioration des pratiques développés par les professionnels sur la prescription chez le sujet âgé et grâce aux mesures du plan Alzheimer sur la formation à la prise en charge non médicamenteuse des troubles du comportement.

La première mesure de l'exposition chronique aux neuroleptiques (plus de 3 prescriptions annuelles) réalisée en 2007 constitue une référence solide de départ pour le plan Alzheimer.

La mesure de l'indicateur d'alerte iatrogénique est réalisée par les 3 principaux régimes de l'Assurance Maladie (CNAM-TS, MSA et RSI) sur leurs bases de remboursement, en coopération avec l'INVS. L'analyse des données est quant à elle réalisée par le groupe de coopération sur l'optimisation de la prescription des psychotropes chez le sujet âgé, sous l'égide de la HAS.

Les prochains résultats de cet indicateur phare du plan Alzheimer seront publiés au début de l'année 2010.

<sup>1</sup> Les 4 principales classes de psychotropes sont : les hypnotiques, les anxiolytiques, les antidépresseurs et les neuroleptiques